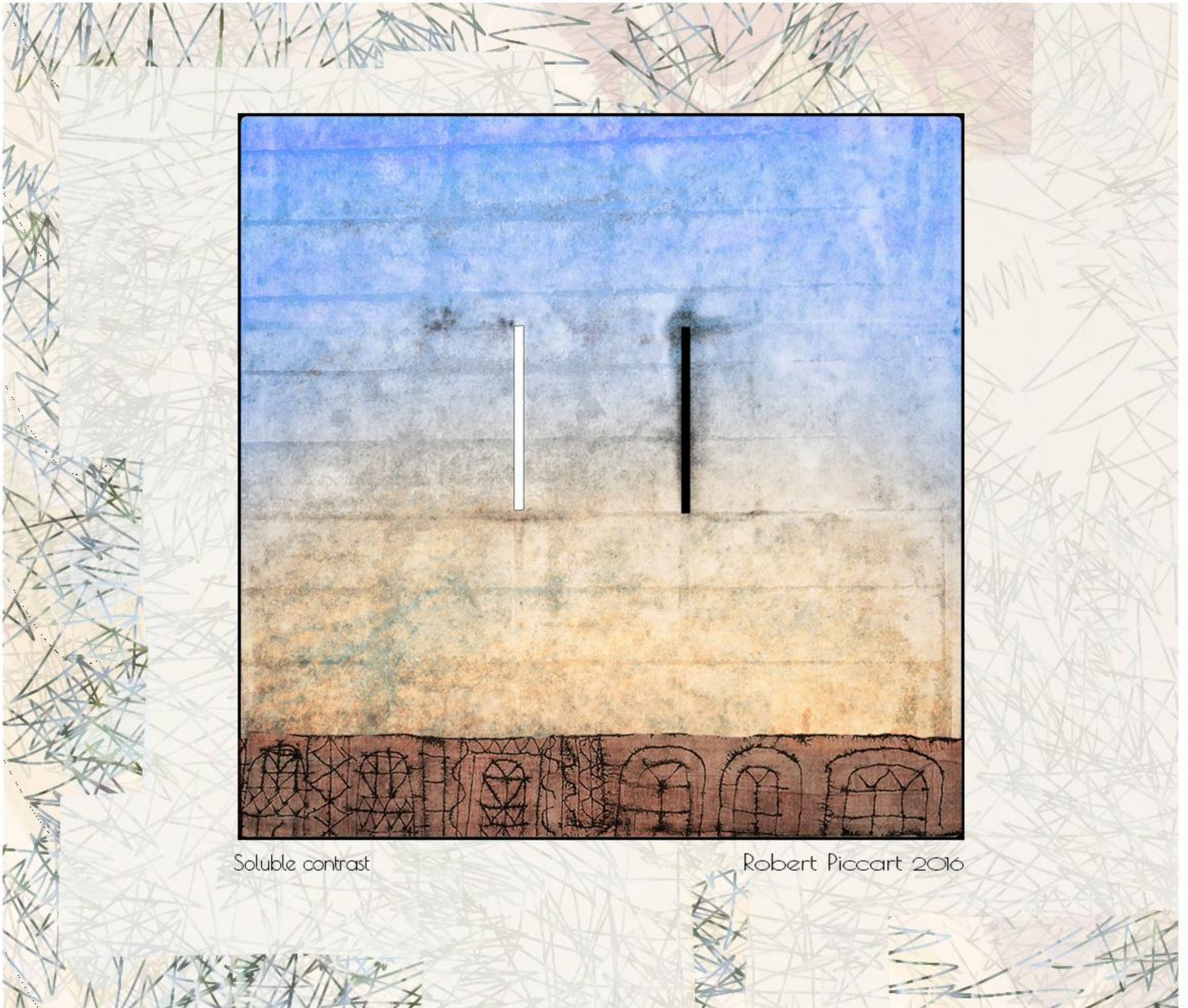


The background of the cover is a light, textured grey. It is decorated with various abstract elements: a dense pattern of thin, overlapping lines in black, grey, and white, interspersed with small, vibrant dashes of red, green, blue, and yellow. A prominent, solid blue diagonal line runs from the bottom-left corner towards the center. The text is centered in the upper half of the page.

EMANI
rapport annuel
2015



Soluble contrast

Robert Piccart 2016

**Rapport annuel 2015
du Conseil d'Administration et
du Commissaire Réviseur à
l'Assemblée Générale du
3 juin 2016**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999
Pour pratiquer les branches "Incendie et
éléments naturels", "Autres dommages aux biens" et
"Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:
Av. Jules Bordet, 166 – B 4
B 1140 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10
Fax. +32 (0)2 705 72 92

Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre

Compte de résultat

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Cotisations acquises, nette de réassurance	22.890.993	22.836.670	22.990.326	24.884.212	25.115.821
Sinistres	-286.275	-2.624.921	1.513.702	-13.900.142	-14.737.044
Frais	-3.712.671	-3.414.077	-3.157.549	-2.931.346	-3.005.782
Autres produits	641	15.868	-12.747	9.910	75.803
Produits d'investissement	1.158.390	6.341.961	-534.805	16.312.444	1.587.603
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	20.051.077	23.155.502	20.798.927	24.375.078	9.036.401
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes	-19.503.347	-16.920.203	-21.389.420	-8.062.631	-7.448.799
Taxes	-348	-308	-283	0	0
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	547.382	6.234.991	-590.776	16.312.444	1.587.603

Bilan

Actif	272.136.119	253.910.139	239.000.192	235.522.370	205.142.493
Passif	-30.901.382	-32.746.529	-41.000.824	-58.430.953	-52.635.731
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	241.234.738	221.163.611	197.999.368	177.091.415	152.506.762

Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
11	Comités consultatifs
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'Entreprises
12	Actuaire
13	Message du Président
14	Description des activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
21	Rapport de Régie d'Entreprise
23	Rapport du Commissaire Réviseur
26	Bilans et Compte de résultats
30	Annexe aux comptes financiers

Membres

AB SVAFO
Advanced Nuclear Fuels GmbH
AREVA
AREVA Inc.
Axpo Power AG
Axpo Trading AG
Belgoprocess NV
BKW Energie AG
British Energy Ltd
Bruce Power Inc.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)
ČEZ a.s.
E.ON Kernkraft GmbH
EDF
EnBW Energie Baden Württemberg AG
EnBW Kernkraft GmbH
ENEL *
Energy Future Holdings Corp.
EnergySolutions
EPZ n.v.
Eskom Holdings SOC Ltd
Eurodif Production SA
European Commission - CCR - Ispra Site
European Commission - GCO - Petten Site
European Commission - IRMM - Geel Site
European Commission - ITE - Karlsruhe Site
FBFC
FBFC International SA
Forsmarks Kraftgrupp AB
Fortum Power & Heat Oy
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)
Indiana Michigan Power Co.
Kernkraft Gundremmingen GmbH
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd
New Brunswick Power Corporation
Omaha Public Power District (OPPD) *
OKG AB
Ontario Power Generation (OPG)
Pacific Gas & Electric Company *
Rinhals AB
RWE Power AG
SCK-CEN
Slovenské Elektrárne AS
Socatri SARL
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)
South Carolina Electric & Gas (SCE&G) *
Studsvik AB
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)
Sydkraft Nuclear Power
Teollisuuden Voima Oyj (TVO)
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri
Urenco Ltd.
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH
Westinghouse Electric Company LLC *
Westinghouse Electric UK Holdings *
Zwischenlager Würenlingen AG (Zwilag)

* Membres non-assurés

Représentants des Membres

Membre

Afrique du Sud

Eskom Holdings SOC Ltd

Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH
 EnBW Energie Baden Württemberg AG
 EnBW Kernkraft GmbH
 E.ON Kernkraft GmbH
 European Commission - ITC - Site
 Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)
 Karlsruhe Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
 Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
 RWE Power AG
 Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH

Belgique

Belgoprocess SA
 European Commission - IRMM - Site Geel
 FBFC International SA
 SCK-CEN

Canada

Bruce Power
 New Brunswick Power Corporation
 Ontario Power Generation (OPG)

Etats-Unis

AREVA Inc
 Energy Future Holdings Corp.
 EnergySolutions
 Indiana Michigan Power Co.
 Omaha Public Power District (OPPD) *
 Pacific Gas & Electric Company *
 South Carolina Electric & Gas (SCE&G) *
 Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri
 Westinghouse Electric Company LLC *

* Membre non-assuré

Représentant

M. Molelekoa

W. Fehnker
 E. Wissmann
 E. Wissmann
 D. Prüske
 J.P. Michel
 H. Näser
 J. Haaf
 E. Wissmann
 J. Haaf
 T. Hallqvist

Ph. Lannoy
 J.P. Michel
 P. Daurès
 C. Legrain

K. Kelly
 A. Slipp
 J. Lee

E. Laugier
 R. Moussaid
 D. Nilsson
 S. Haynes
 L. Hough
 A. Suri
 J. Mellette
 M. Blair
 M. Sweeney

Suppléant

A. Stoll
 C.D. Bölle
 C.D. Bölle
 S. Kurz
 R. Lennartz
 K. Scheer

 C.D. Bölle
 J. Grundmann

R. Lennartz
 E. Laugier

B. Doyle

R. Martin
 J. Thurber
 J. Markland
 M. Cannon
 R. Dill
 D. Gries

Représentants des Membres

Membre

Finlande

Fortum Power & Heat Oy
Teollisuuden Voima Oyj

France

AREVA NC
EDF
Eurodif Production SA
FBFC
Socatri SARL

Grande Bretagne

British Energy Ltd
Urenco Ltd
Westinghouse Electric UK Holdings *

Hongrie

MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd

Italie

European Commission - CCR - Site ISPRA
ENEL *

Pays-Bas

Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)
European Commission - GCO - Site Petten

Roumanie

Societatea Nationale Nuclearelectrica SA (SNN)

République Slovaque

Slovenské Elektrárne AS

République Tchèque

ČEZ a.s.

* Membre non-assuré

Représentant

M. Kautonen
L. Noukka

E. Laugier
B. Alleman
R. Jiménez-Shaw
E. Laugier
M. Saléra-Cordier

K. Sinclair
I. Mance
M. Sweeney

C. Szinger

J. P. Michel
G. Frea

B.P. Jobse
G.J. Geertsema
J. P. Michel

P. Budulan

Z. Šípošová

V. Hronek

Suppléant

M. Huopalainen
L. Piekkari

B. Wagner
M. Saléra-Cordier
P. Daurès
R. Jiménez-Shaw

A. Russell
R. Hermon
D. Gries

R. Lennartz
R. Melandri

R. Lennartz

A. Havris

M. Vandliková

J. Ortman

Représentants des Membres

Membre

Suède

AB SVAFO
Forsmarks Kraftgrupp AB
OKG Aktiebolag
Ringhals AB
Studsvik AB
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)
Sydraft Nuclear Power

Suisse

Axpo Power AG
Axpo Trading AG
BKW Energie SA
Centrales Nucléaires en Participation SA
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG

Représentant

S. Ordéus
T. Hallqvist
R. Danielsson
T. Hallqvist
T. Samuelsson
A. Ingman
B. Svensson

T. Erb
T. Erb
M. Mooser
C. Vésiller
M. Plaschy
T. Erb
T. Erb

Suppléant

A. Lundh
B. Gullefors

A. Sandberg

B. Sundman
M. Böös

U. Schwegler
W. Denk
W. Denk

* Membre non-assuré

Conseil d'Administration

Alastair Russell

Président

Claus-Dieter Bölle

Vice-Président

Bram-Paul Jobse

Vice-Président

Alisdair Currie

Comité de Direction

Rickard Danielsson

Wolfgang Denk

Administrateur indépendant

Nick Feldman

Administrateur indépendant

Gilbert Gould

Riccardo Melandri

Danny Vanwelkenhuyzen

Comité de Direction

Comités Consultatifs

Comité de Souscription

Corinne White
Luca Emilio Agrò
Ivan Annezer
Alisdair Currie
Thomas Erb
Nick Feldman
Veerle Goderis
Alexandru Havris
Heiner Hefti
Lisa Hough
Stefan Kurz
Hervé Loisy
Robert Moussaïd
Laura Noukka
Franck Orset
Kathleen Sinclair
Philippe Vandekerckhove
Danny Vanwelkenhuyzen

Président

Comité Financier et d'Investissements

Rafael Jiménez-Shaw
Kevin Kelly
Lauri Piekkari
Bénédicte Rifai
Annemie Roefs
Alastair Russell
Marleen Vercammen

Comité d'Audit

Gilbert Gould
Bram-Paul Jobse
Alastair Russell

Audit interne

Willy Gemis

Direction général

L'ensemble du personnel

Danny Vanwelkenhuyzen	<i>Administrateur Délégué</i>
Ivan Annezer	<i>Directeur Prévention des Risques</i>
Wim Buysse	<i>Senior Ingénieur Prévention des Risques</i>
Alisdair Currie	<i>Directeur Souscription et Sinistres</i>
Véronique Durieux	<i>Comptable</i>
Wim Gemis	<i>IT Project Manager</i>
Veerle Goderis	<i>Senior Souscripteur</i>
Heiner Hefti	<i>Administrateur Délégué de la branche suisse</i>
Tom Houben	<i>Corporate Operations Assistant</i>
Cathy Mortelmans	<i>Assistante Administrateur Délégué et Conseil d'Administration</i>
Franck Orset	<i>Senior Ingénieur Prévention des Risques</i>
Annemie Roefs	<i>Asset Manager</i>
Philippe Vandekerckhove	<i>Administrateur Délégué Adjoint</i>
Marleen Vercammen	<i>Directeur Financier</i>
Rachida Zahmidi	<i>Assistante de Souscription</i>

Réviseurs

Deloitte
Réviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem
Représenté par:
Rik Neckebroeck et Yves Dehoghne

Actuaire

Nicolaï & Partners
Duboisstraat 43, B-2060 Antwerpen
Mme. Veerle Nicolai

Message du Président

Chers membres,

Ce fut avec une grande fierté que j'ai repris la présidence de EMANI l'année dernière de Berndt Kockum et ma première année a passé très vite.

Je suis heureux d'annoncer que EMANI continue de prospérer avec des résultats financiers solides qui nous permette de continuer à fournir une capacité à nos membres.

Alors que nous avons vu les affaires de nos membres Allemands diminuer, je suis heureux de signaler que l'intérêt des États-Unis est de plus en plus avec un certain nombre de nouveaux membres de cette région et des enquêtes auprès d'autres sociétés basées aux États Unis.

En effet, le fort intérêt nous a conduit à l'organisation de la réunion 2016 AGA et Membres à Boston.



Alastair Russell
Président du Conseil d'Administration

Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine., terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres. Les produits récents incluent la couverture des risques de désaffectation et des attaques terroristes NCBR.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978 (MB 14/11/1978).

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 03 juin 2016

Cher Membre,

A la fin de la 37ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2015.

Les états financiers comprennent les résultats de la branche EMANI en Suisse qui a été créé le 07.06.2013 et qui a reçu l'autorisation de la "FINMA" régulateur Suisse en date du 30 septembre 2014.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

Capacité

La capacité d'assurance "Dommage Matériel" est resté inchangé en 2015 par rapport à l'année 2014 à € 600.000.000.

La capacité d'assurance pour la couverture du terrorisme est également resté à € 600.000.000. EMANI peut commettre plus de € 600.000.000 sur un risque lorsque la réassurance facultative supplémentaire est disponible.

La rétention propre 2015 se limitait à € 239.971.000 pour les polices d'assurance de dommages matériels et à € 233.688.000 pour les polices d'assurance terrorisme par rapport à € 226.100.000 (Dommages Matériels) et € 223.000.000 (Terrorisme) l'année précédente.

Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Aux fins des calculs suivants, la contribution est définie comme une contribution originale moins rabais.

Les cotisations nettes ont diminué de € 43.197.263 en 2014 à € 41.010.250 en 2015 et inclus les contributions pour nos membres Suisse et qui ont été écrites pour la première fois par la branche Suisse. Cette réduction des cotisations peut être attribuée essentiellement à nos Membres qui ont réévalué leurs programmes d'assurance à la suite de fermetures de sites à venir et une restructuration majeure de la cession d'un membre à la mutuelle.

Le coût de la réassurance a diminué de € 20.360.593 en 2014 à € 18.119.258 en 2015. Cela peut être attribué à des réductions de taux obtenus à partir de nos marchés de réassurance de traités conjointement avec une réduction globale des valeurs étant réassuré.

Les contributions nettes acquises après réassurances ont légèrement augmenté à € 22.890.993 en 2015 contre € 22.836.670 en 2014.

Aucun montant des remboursements de cotisations aux Membres n'a été remis aux membres en 2015 et les réserves restent à zéro.

Charges

Les frais généraux ont augmenté de € 3.414.077 en 2014 à € 3.712.671 € en 2015 ou 9 % et y compris les dépenses de notre filiale suisse qui s'élèvent à € 135.455 par rapport à € 124.766 en 2014. L'augmentation restante est principalement due aux honoraires professionnels IT et Solvency II et aux honoraires courtier d'assurances.

Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres (nettes de réassurance) pour 2015 est un cout net pour le compte de résultat de € 286.275. Le montant inclus des paiements effectifs de € 294.473 (net de réassurance) dont € 61.654 est relative aux sinistres qui ont eu lieu en 2015 et en plus, il y a avait une diminution de réserves (net de réassurance) de € 8.198 en raison de la réévaluation du règlement des sinistres. Les ajustements des réserves inclus € 816.455 liés aux sinistres survenus pendant l'exercice 2015.

Investissements

La valeur comptable totale des placements a augmenté de € 238.073.801 en 2014 à € 254.131.611 en 2015.

La stratégie d'investir 37,65 % au marché monétaire, 47,98 % au marché obligataire des sociétés et 14,37 % au marché boursier au début de l'exercice 2015, a été changée en étapes pendant l'exercice pour finir à 55,04% investit au marché monétaire, 30,17% au marché obligataire des sociétés et 14,79% au marché boursier résultant à un profit financière de € 1.158.390.

Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur d'achat et les gains non réalisés de € 9.286.868 ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat pour l'année.

Valeur comptable et la juste valeur marchande estimée des placements au 31 décembre 2015.

Euro	Valeur comptable	Profit de change non réalisés (pertes)	Valeur de marché
Actions	33.730.306	5.222.897	38.953.203
Fonds de placement marché monétaire	74.816.153	109.034	74.925.187
Fonds de placement obligataire	75.534.305	3.954.937	79.489.242
Revenu fixe placement	13.000.000	0	13.000.000
Dépôt et numéraire	57.050.847	0	57.050.847
Total	254.131.611	9.286.868	263.418.479

Cote de crédit de produit investissement à la date du 31 décembre 2015

Le crédit rating moyen pondéré global des fonds de placement du marché monétaire, les SICAVs d'obligations de sociétés et les dépôts est à A -.

Répartition géographique et la durée par catégorie de placement au 31 Décembre ici 2015

Les fonds d'obligations de sociétés:

Euro fonds libellés à l'exposition de 69% sur les pays européens ET une durée moyenne de 3,18 ans.

Les fonds du marché monétaire:

Euro fonds libellés à l'exposition de 92% sur les pays européens ET une durée moyenne de 0,88 ans.

Les fonds d'actions:

Passif géré à 100% de fonds bien diversifié européenne

La durée moyenne globale du portefeuille excl. capitaux propres est de 1,48 ans.

Produits financiers nets

Euro	2015	2014
Plus values/ moins values	708 452	5.598.236
Intérêts et dividendes placement financiers	0	0
Intérêts dépôts à terme	131.652	119.624
Intérêts espèces et equivalent	20.254	195.423
Correction des valeurs sur placement	360.541	520.304
Précomptes	-62.509	-91.625
Produits financiers nets	1.158.390	6.341.961

Résultat

L'excédent pour l'année 2015 s'élève à € 20.051.077 par rapport à € 23.155.502 pour l'année 2014 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes).

L'excédent de l'année comprend les résultats de notre filiale suisse qui s'élève à € 94.091.

L'excédent technique pour l'année 2015 de € 19.503.347 est alloué partiellement à la réserve Suisse pour égalisation et catastrophes pour € 730.120 (équivalent à la différence de change sur les 8.000.000 CHF) et le solde conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA).

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter le surplus du résultat financier au fonds de garantie pour le montant de € 453.291 en ce qui concerne les activités belges, et pour être reportés à des pertes non réparties pour le profit de € 94.090 par rapport à la branche suisse conformément aux prescriptions locales.

Fonds de garantie

Le fonds de garantie ainsi que la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à € 241.234.738.

Recommandations

Nous vous proposons

- Approuver les comptes de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2015 comme présenté
- Accorder la décharge aux administrateurs de la société à l'égard de leurs fonctions pour l'exercice terminée le 31 décembre 2015
- Accorder la décharge au commissaire aux comptes



Alastair Russell
Président du Conseil d'Administration
Au nom du Conseil d'Administration

Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994, au communication NBB (anciennement CBFA) D 172 et circulaires PPB-2006-8-CPA et PPB-2007-6-CPB-CPA.

A partir du 1er Janvier 2016, soit la date d'implémentation du régime Solvabilité II, l'objectif de EMANI est d'assurer que la mutuelle est conforme les exigences définies par EIOPA et la Banque Nationale.

Tous les principes sur la gouvernance d'entreprise sont écrits dans le document "Mémorandum of good governance". En plus, la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de dix membres du Conseil, parmi lesquels six représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

La composition du Conseil est équilibrée tenir en compte les compétences, l'expérience et le contexte respectif de chacun des membres du Conseil. Les membres du Conseil s'engagent qu'ils ont suffisamment de temps pour exercer leurs fonctions, en tenant compte du nombre et de l'importance de leurs autres engagements.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

Le Comité de Direction a pleine autorité pour assurer la gestion quotidienne de l'Association.

Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des Comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre Comités permanents étant le Comité d'Audit, le Comité Financier et d'Investissements, le Comité Risque et le Comité de Souscription. Les Comités sont composés de représentants des membres de l'Association et ont une fonction consultative.

La responsabilité de ces comités est d'analyser des sujets spécifiques et faire des recommandations au Conseil. L'existence des comités ne diminue pas la responsabilité du conseil d'administration dans son ensemble

Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.

Procès-verbal de chaque réunion signée par le président après approbation.

Assemblée Générale

L'assemblée générale a les pouvoirs qui lui sont assignés par la loi et par les statuts, sans préjudice des lois et règlements en vigueur en ce qui concerne le contrôle des entreprises d'assurances.

Contrôle interne

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

Procédures de contrôle interne

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

Identification des risques

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections

La mutuelle a un manuel de procédures qui fournit des conseils pratiques au personnel (première ligne de la défense).

La deuxième ligne de contrôle assuré par la fonction de gestion des risques et la fonction de la conformité, assure le suivi du contrôle des risques et que des mesures correctives sont prises.

L'auditeur interne rend compte au Comité d'Audit sur l'efficacité des procédures comme la 3ième ligne de la défense.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2015

Aux membres

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'E.M.A.N.I. (« l'association »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 272.136 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 547 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de l'association et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels d'E.M.A.N.I. donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect des statuts de l'association.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

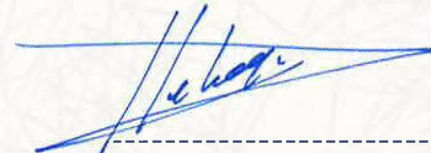
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou des lois applicables.

Diegem, le 18 mars 2016

Le commissaire
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par



Rik Neckebroeck



Yves Dehogne

Bilans aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

ACTIF	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans fonds d'investissement	184.080.765	186.527.345
2. Bonds and other fixed interests	13.000.000	0
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	31.218.240	32.838.261
	228.299.005	219.365.606
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	2.691.252	3.289.804
III. Provision pour sinistres	11.836.534	10.526.985
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	0	0
	14.527.786	13.816.789
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	745.672	640.351
2. Intermédiaires d'assurance	93.507	192.818
II. Créances nées d'opérations de réassurance	2.022.005	655.263
III. Autres créances	74.962	47.583
	2.936.146	1.536.015
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	246.637	220.387
II. Valeurs disponibles	25.832.606	18.708.195
	26.079.243	18.928.581
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	293.939	263.149
	293.939	263.149
TOTAL ACTIF	272.136.119	253.910.139

Bilans aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	90.951.681	90.477.991
5. Bénéfice (Perte) reporté(e)	-87.950	-182.040
	90.863.731	90.295.951
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	8.365.240	10.166.856
III. Provision pour sinistres	19.721.314	18.419.962
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	0	0
V. Provision pour égalisation et catastrophes	150.371.007	130.867.660
	178.457.560	159.454.478
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	278.745	2.330.464
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	369.288	1.069
V. Autres dettes	402.686	396.440
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	269.176	297.680
a) Impôts	0	0
b) Rémunérations et charges sociales	269.176	297.680
2. Autres	133.510	98.761
	1.050.719	2.727.973
H. Comptes de régularisation	1.764.109	1.431.738
	1.764.109	1.431.738
TOTAL PASSIF	272.136.119	253.910.139

Les notes ci-annexées font partie intégrante du bilans.

Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

			<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
1. Primes acquises nettes de réassurance				
a) Primes brutes			39.208.635	42.474.499
• Primes émises	39.235.927	42.712.958		
• Rabais au membre	-27.292	-238.459		
b) Primes cédées aux réassureurs			-17.520.706	-19.740.269
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)			1.801.615	722.764
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)			-598.552	-620.324
			22.890.993	22.836.670
2bis. Produits des placements				
b) Produits des autres placements			151.906	315.047
c) Reprise de corrections de valeur sur placements			360.541	520.304
d) Plus-values sur réalisations			781.322	5.676.142
			1.293.769	6.511.492
3. Autres produits techniques nets de réassurance			641	15.868
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)				
a) Montants payés nets			-294.473	-10.465.661
aa) montants bruts	-1.080.887	-14.483.628		
bb) parts des réassureurs	786.414	4.017.967		
b) Var. de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augm. -, red. +)			8.198	7.840.740
aa) var. de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augm. -, red. +)	-1.301.351	10.294.115		
bb) var. de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augm. +, red. -)	1.309.549	-2.453.375		
			-286.275	-2.624.921
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)				
a) Montants payés nets			0	0
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)			0	0
			0	0

Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-121.999	-220.073
c) Frais d'administration	-3.590.672	-3.194.004
	-3.712.671	-3.414.077
7bis. Charges des placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-62.509	-91.625
b) Adjustments to investment values	0	0
c) Moins-values sur réalisations	-72.870	-77.906
	-135.379	-169.531
8. Autres charge de reassurance	0	0
Excédent / (déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes	20.051.077	23.155.502
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-19.503.347	-16.920.203
Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter	547.730	6.235.299
15. Impôts	-348	-308
Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter	547.382	6.234.991

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

La Mutuelle a pour objet d'indemniser les membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Durant l'année 2015, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 16% des premiers 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte); Pas de réassurance des premiers 5.000.000 EUR (en cas d'une deuxième perte);
- 21,80% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte); 5,80% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une deuxième perte);
- 67,71% de 500.000.000 EUR, excédent ces premiers 100.000.000 EUR est réassuré 61,91% par des polices du type «excess of loss» (en cas d'une première et deuxième perte) et 5,8% du type « quota share » (pour tout incident);

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 239.971.000 EUR en cas d'une première perte et 239.971.000 EUR en cas d'une deuxième perte durant l'année 2015.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 12,80% de 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première et deuxième perte);
- 73,75% de 250.000.000 EUR sur ces 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte);
- 73,75% de 225.000.000 EUR sur ces 375.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte);

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 233.688.000 EUR en cas d'une première perte et 233.688.000 EUR en cas d'une deuxième perte pour l'année 2015.

EMANI peut prendre plus que 600.000.000 EUR pour un risques, si la réassurance additionnelle facultative est disponible pour couvrir la parti excédentaire.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Actifs immobilisés	Par an
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Software (sur evaluation par executive committee pour chaque project)	20% or 33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%

b) Provision technique

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais rétrocédés aux membres sur les polices échues, les sinistres à régler et la provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)

- suite -

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultats.

e) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les «Obligations et autres titres à revenu fixe», des «Actions, parts et autres titres à revenu variable» et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

g) Intégration du Branche Swiss

L'intégration des actifs et passifs de la succursale suisse libellés en devise étrangère sont convertis en Euro en utilisant le cours de change de clôture de la période comptable de l'année en question.

Le compte de résultats est converti en Euro en utilisant le cours de change moyen de la période comptable de l'année.

Les bénéfices et pertes de changes sont enregistrés dans le compte des résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)
- suite -

2. FONDS DE GARANTIE

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'allouer 453.291 EUR, l'excédent de l'année 2015 pour les activités en Belgique, au fond de garantie. Le résultat de l'année 2015 de la succursale suisse ne sera pas transféré au fonds de garantie, mais sera reporté dans le résultat (94.090 EUR).

Par rapport au 31 décembre 2015, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2014	90.477.991
Transfert de l'excédent de l'année (hors succursale suisse)	453.291
Nouveaux membre	20.399
Fonds de garantie au 31 décembre 2015	90.951.681

Par rapport au 31 décembre 2015, le bénéfice/perte reporté a évolué comme suit :

Déficit reporté au 31 décembre 2014	-182.040
Transfer du surplus de l'année (succursale suisse)	94.090
Déficit reporté au 31 décembre 2015	-87.950

3. VALEURS REPRESENTATIVES

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Fonds de placement	160.336.264	138.111.717
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	18.742.046	24.036.648
	179.078.307	162.148.365

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2015 et 2014

(en Euro)
- suite -

4. PROVISION POUR EGALISATION ET CATASTROPHES

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 239.971.000 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements (hors résultat de la succursale suisse). Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. L'application de cette règle conduit à une addition de 19.503.347 EUR pour l'année 2015, ce qui porte le total de la réserve à 150.371.007 EUR.

Il convient toutefois de noter que, à la fin de 2015, le fonds de garantie s'élève à 90.951.681 EUR et peut également être utilisé pour couvrir l'obligation de la mutuelle. Dans certaines circonstances la mutuelle peut demander pour les appels supplémentaires des membres (Article 26 des statuts) soient utilisés pour couvrir l'obligation de la mutuelle.

5. GESTION

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique « net asset value » de fonds d'investissements.

Les honoraires des courtiers de réassurance s'élèvent à 547.655 EUR pour l'exercice 2015 et à 335.200 EUR pour l'exercice 2014.

Les commissions des réassureurs rétrocédées à E.M.A.N.I. s'élèvent à 469.895 EUR pour l'exercice 2015 et à 492.271 EUR pour l'exercice 2014.

2 0 1 5
E M A N I

EUROPEAN MUTUAL
ASSOCIATION
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION
D'ASSURANCES
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4
B-1140 BRUSSELS
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10
Fax. + 32 (0)2 705 72 92
www.emani.be